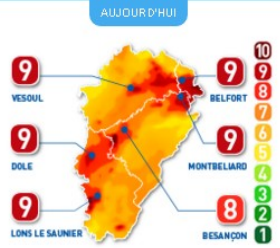


Episodes de pollution dans le département du Doubs : les mesures en cas de procédure d'alerte...

ATMO FRANCHE-COMTÉ

AUJOUR D'HUI



Association Agréée par le Ministère chargé de l'environnement, ATMO Franche-Comté constitue à la fois un référent et un pôle d'expertise dans le domaine de la qualité de l'air en Franche-Comté. Association régie par la loi 1901, elle se voit confier les missions d'intérêt général de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique de la région.

<http://www.atmo-franche-comte.org/>

L'anticyclone présent sur la France ces temps derniers a apporté un temps froid et sec, sans vent. Ces conditions ont été particulièrement favorables à l'accumulation des particules fines dans l'atmosphère, émises notamment par le trafic routier et le chauffage. Lorsque le seuil d'information et de recommandation concernant les particules fines PM10, fixé à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) est dépassé la préfecture engage une procédure d'alerte à la pollution aux particules PM10. (Données transmises par ATMO Franche-Comté).



Les mesures prises dans le cadre de cet arrêté sont les suivantes :

- Interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre : suspension des éventuelles dérogations pour raisons phytosanitaires ou agronomiques
- l'écobuage et le brûlage à l'air libre de sous-produits agricoles (chaume, paille,...) sont interdits
- Les exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement ont l'obligation de contrôle du bon fonctionnement des installations de filtration et report des opérations de maintenance émettrices de particules
- L'utilisation du bois et ses dérivés comme chauffage d'appoint ou d'agrément dans tous les logements, dès lors qu'il n'est pas une source indispensable de chauffage, est interdite
- La vitesse maximale autorisée sur les axes autoroutiers est réduite de 130 km/h à 110 km/h, dans les 2 sens de circulation, pour toutes les catégories d'usagers à l'exceptions de ceux mentionnés à l'article 3.

Par ailleurs, le préfet du Doubs recommande de pratiquer le covoiturage et de favoriser les déplacements en transports en commun.

Modalités d'information des organismes concernés et du public :

L'information du public sur les mesures déclenchées est assurée par la préfecture via la diffusion d'un communiqué de presse, à au moins deux journaux et deux stations de radio ou de télévision. Pour la mise en œuvre de la mesure de limitation de vitesse, ce communiqué assure l'information prévue à l'article R411-19 du code de la route.

Les présentes mesures sont automatiquement levées dès lors que le niveau d'alerte est levé.

Dans ce numéro :

<i>Episodes de pollution dans le département du Doubs...</i>	1
<i>Actualité et vie de la commune...</i>	2

Grippe aviaire rappel...

Depuis le 6 décembre 2016, sont obligatoires dans toute basse-cour :

- le confinement ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages
- la surveillance quotidienne de la bonne santé des volailles par les détenteurs de basses-cours.

En savoir plus : <http://www.doubs.gouv.fr/Actualites> ou en mairie aux horaires d'ouverture.

Actualité et vie de la commune...

L'AG du Comité des fêtes du 13 janvier...

Après la présentation du bilan moral et financier, 3 membres étaient à renouveler cette année : Catherine Tisserand, Philippe Tisserand, Cédric Varlet. Ceux-ci ont fait à nouveau acte de candidature et sont reconduits.

Les activités proposées pour l'année 2017 :

- Samedi 4 mars : Carnaval
- Samedi 25 mars : Repas Saint Patrick
- Lundi 17 avril : Chasse aux œufs
- Samedi 6 mai : Nettoyage de printemps
- Dimanche 21 mai : Fleurissement du village
- Dimanche 4 juin : Vide-grenier
- Samedi 7 octobre : Repas dansant lasagnes
- Samedi 18 novembre : Soirée "Beaujolais nouveau"
- Dimanche 3 décembre : Sortie "Marché de Noël".
- Samedi 16 décembre : Goûter de Noël des enfants.

A noter : le loto d'Asunoës le samedi 18 mars 2017 à Chauenne.

Jeudi récréatifs : les jeudis 09 et 23 février à 14 h salle de la convivialité en mairie.

Un outil efficace contre le gaspillage énergétique : la mallette énergie...

La mallette de bilan énergétique est accessible à tous les habitants du Grand Besançon. Celle-ci est composée d'une caméra thermique, wattmètre, débitmètre et



thermo-hygromètre, destinés à repérer les fuites d'énergie, à mesurer les consommations d'électricité, d'eau et l'hygrométrie intérieure. La caméra thermique détecte les déperditions de chaleur, notamment les points faibles de l'isolation. A chacun d'envisager d'éventuels travaux. Les usagers peuvent emprunter les mallettes 3 jours en week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) ou 4 jours en semaine. Plus d'info : [www.besancon.fr/développement durable environnement / prêt gratuit de la mallette](http://www.besancon.fr/développement_durable_environment/prêt_gratuit_de_la_mallette)

16 novembre 2016 : bibliothèque et halte-garderie des échanges gustatifs...

Suite à l'exposition "Les goûts et les saveurs" proposée par la bibliothèque le 5 novembre, les enfants de la halte-garderie, en partenariat avec les bénévoles de la bibliothèque ont pu s'initier aux goûts et senteurs des différents aliments avec beaucoup d'écoute et de curiosité. Un régal!



Le Centre de loisirs Audeux Chauenne Noironte avec les Francas du lundi 27 février au vendredi 3 mars 2017 à Chauenne

En partenariat avec le SIVOM de Audeux, Chauenne, Noironte, les Francas organisent un accueil pour les 3-12 ans, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 avec restauration si besoin. Inscription à la semaine.

Au programme : une nouvelle ville voit le jour !

Seras-tu capable de te mesurer aux plus grands des constructeurs et relever le défi : construire Chauenne City... Deviens architecte, dessinateur, ouvrier du BTP... et aide nous à construire cette ville qui doit accueillir sa parade de carnaval !

Inscription: du 1er au 11 février les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 16 h 30 à 18 h à la salle Motte de Noironte.

Francas.acn@orange.fr

06 72 35 87 81

Aline Bertin

Commune-info et info-communes possibilité de ne pas recevoir la version papier...

Toutes les familles chaucennoises reçoivent la version papier de ces deux publications. Ce mode de distribution permet de toucher tous les foyers et facilite la distribution. Avec l'informatisation, vous êtes de plus en plus nombreux à posséder une boîte mail facilitant les échanges d'informations. Pour ceux qui le souhaitent, l'envoi de ces publications par mail est envisagé. Pour faciliter le travail de distribution un étiquetage visuel spécifique sera à apposer sur la boîte au lettre pour ceux qui ne veulent pas de version papier.

Veuillez nous faire connaître votre souhait par mail

(mairie.chaucenne@wanadoo.fr) ou directement en mairie.

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : www.chaucenne.com
Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : mairie.chaucenne@wanadoo.fr